

Grille tarifaire 2025

montant hors taxes

Une seule et même
offre de services
pour tous :

- entreprises adhérentes
- dirigeants
- travailleurs indépendants

Offre socle

Cotisation annuelle par salarié 121,00 €

Offre spécifique

Cotisation travailleur indépendant et chef d'entreprise 121,00 €

Offre complémentaire

Stockage digital du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 50,00 €

Droits d'entrée et pénalités

Droit d'entrée *Nouveaux adhérents* (par salarié) 32,00 €

Réadhésion pour *Entreprise radiée pour non déclaration*
— régularisation N-1 (par salarié) 121,00 €

Réadhésion *Entreprise radiée pour retard de paiement* (par salarié) 32,00 €

Absence (visite médicale) 85,00 €

Le saviez-vous ?

Les chefs d'entreprise des entreprises adhérentes peuvent bénéficier de l'offre de services proposée à leurs salariés. Les collectivités décentralisées et les établissements publics ayant la personnalité juridique relevant de la médecine de prévention peuvent **conventionner** avec l'association pour remplir leurs obligations en la matière.

Les travailleurs indépendants du livre VI du code de la sécurité sociale **s'affilient** à notre association peuvent également bénéficier de nos services.*

Les particuliers employeurs qui adhèrent à notre association peuvent également bénéficier de nos interventions si l'association **a été désignée** à cet effet.**

* art. L. 4621-3 du Code du travail

** dans le cadre de l'art. L4625-3 du Code du travail

